



Les CDD et les contrats à temps partiel

La gestion des contrats complexes

Contexte

- Les contrats à durée déterminée et les contrats à temps partiel sont des contrats de travail soumis à une réglementation complexe. Leur gestion comporte de nombreux risques juridiques.

Il est donc indispensable de maîtriser la réglementation en la matière.

La formation que nous vous proposons est adaptée aux conventions collectives de la branche Unifed et de l'aide à domicile, et à jour des récentes réformes du code du travail (Loi travail, ordonnances de septembre 2017, loi de ratification de mars 2018).

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires à la rédaction et au suivi des contrats à durée déterminée et des contrats à temps partiel
- Maîtriser la technique de recours au contrat à durée déterminée et les risques encourus

Programme

- Le contrat à durée déterminée**
 - Les cas de recours au contrat à durée déterminée
 - Le régime juridique du contrat à durée déterminée : l'élaboration du contrat, période d'essai, durée du contrat, renouvellement, fin du contrat à durée déterminée (rupture anticipée, indemnités...), succession de contrats à durée déterminée
 - Le statut du salarié
 - Les sanctions
 - Le contrat unique d'insertion
- Le temps partiel**
 - La définition
 - La conclusion du contrat de travail
 - L'organisation du temps de travail : répartition hebdomadaire, mensuelle, aménagement sur l'année
 - Les heures complémentaires
 - Les compléments d'heures
 - Le statut du salarié
 - Les sanctions

Date(s) :
5 février 2019

Lieu :
URIOPSS - Marseille

Durée :
1 jour – 7 heures

Coût :
275 €

Public :
Directeurs généraux, directeurs, chefs de service, responsables RH, personnels administratifs

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances
- Echanges sur les pratiques et recherche en groupe des solutions concrètes aux questions posées
- Etude de cas

Intervenante :
Anne QUINTON ou Sophie REZZI,
Conseillères techniques de
l'URIOPSS PACA et Corse, Droit
social, droit associatif